

https://actu.fr/normandie/bayeux_14047/bayeux-des-heures

🕒 8 min read



Interview. Bayeux : des heures au moins au lycée Chartier, des inquiétudes en plus pour les enseignants

En mars dernier, les enseignants du collège et du lycée Alain Chartier manifestaient pour réclamer des heures de postes. Ils ont essuyé un refus de la part du Rectorat de Caen.



Suite à la réponse négative du Rectorat, les enseignants continuent de faire part de leur mécontentement. ©DR

Par [Jeanne Cridling](#) Publié le 10 Jul 22 à 18:37

En mars dernier, les enseignants du collège et du lycée **Alain Chartier de Bayeux (Calvados)** manifestaient pour réclamer des heures de postes. 15 au totale, qui, selon les professeurs, permettent d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions d'enseignement. Le 23 mars dernier, quatre enseignants ont été reçus en audience au Rectorat de Caen. Ils ont posé la question : » Pourquoi le nombre d'heures globales de fonctionnement allouées au lycée Chartier pour la rentrée 2022 est-il inférieur de 15 heures par rapport à celui de 2021 ? « . Une demande qui a finalement été rejetée par le Rectorat. Trois professeurs témoignent des conséquences de ce refus et des impacts qu'il aura pour la rentrée scolaire 2022.

En mars dernier, par une manifestation, vous réclamez des heures de postes ? Pouvez-vous préciser cette notion ?

Gwenaëlle Hamel : ce que l'on demande depuis le début de notre mobilisation, c'est d'avoir un ensemble d'heures complémentaires pour pouvoir fonctionner normalement à la rentrée prochaine. Notre demande s'élève à 15 heures postes. Ces dernières permettent à l'ensemble du lycée de pouvoir effectuer des heures d'enseignements avec des groupes à effectif réduit, notamment en langues vivantes, en physique-chimie, en sciences de la vie de la terre. Notre demande est légitime, ces 15 heures postes, nous les avons pour l'année 2021 – 2022. Pour la rentrée au lycée, aucune modification d'effectif et de fermeture de classe ne sont prévus. Or, ces 15 heures nous sont enlevées alors que nous aurons le même nombre d'élèves à la rentrée et le même nombre de classes.

Quelles sont les conséquences pédagogiques de ces heures en moins ?

G.H : ces 15 heures postes sont indispensables pour travailler dans de bonnes conditions. La plupart de nos cours se font déjà à 35 élèves, c'est énorme. Dans les cours de mathématiques et de français, il y a 30 élèves. On a atteint ici des niveaux seuils. À titre d'exemple, l'année prochaine, en classe de Terminale, nous n'avons pas la place d'accueillir de possibles redoublants. Au-delà de 35 élèves, on estime que nous ne sommes plus dans de bonnes conditions pour enseigner. Depuis la réforme du lycée, une nouvelle matière est enseignée : l'enseignement scientifique, dispensé en SVT et en physique-chimie. L'année prochaine, il est prévu de faire cet enseignement une heure par semaine, dans des classes de 35 élèves, sans possibilités d'expérimenter. On ne peut pas faire notre programme dans ces conditions-là.

Quels peuvent être les impacts d'une classe surchargée ?

Didier Meunier : d'abord, des problèmes de concentration. Une classe de 35 élèves, cela fait du bruit, il y a de l'agitation. Côté enseignants, plus le nombre d'élèves est important, plus l'enseignement est difficile. Évidemment, cela varie en fonction des classes. Quoi qu'il en soit, une classe de 35 élèves, c'est trop lourd à gérer. Je donne un exemple. Un cours de langues vivantes dure 55 minutes. Le professeur va parler pendant environ 27 minutes. Avec 35 élèves, il reste ensuite très peu de temps pour pratiquer les langues étrangères à l'oral. Des élèves se sont plaints de ce surnombre, notamment les secondes. Ils arrivent de 3e et trouvent que des classes de 35 élèves, c'est énorme. Cela pose de gros problèmes, on sait très bien que l'enseignement est moins efficace. C'est d'ailleurs la cause principale d'échec scolaire. Un élève en difficulté a besoin de contact avec les professeurs.

G.H : nous avons fait l'expérience pendant la période de Covid où on avait des classes réduites de moitié. Nous avons pu faire des choses que l'on n'aurait jamais pu exercer dans une classe à 35.

” Cela fait des années et des années que les moyens baissent, mais là, nous sommes au plancher et ce n'est plus possible.

D.M : cela fait deux, trois ans que les professeurs absorbent ça avec des heures supplémentaires, mais à moyen terme, ce n'est pas tenable.

Quelles actions comptez-vous mettre en place ?

G.H : nous allons continuer à manifester notre mécontentement. Nous faisons remonter des courriers, signés par près de la moitié des enseignants du lycée.

Vidéos : en ce moment sur Actu

” Jusqu'à maintenant, on ne le faisait pas pour le bien des élèves, mais nous n'avons pas d'autre moyen de pression. On le fait à contrecœur, on espérant que cela fasse réagir.

Agnès Ferey : la plupart de ces enseignants ont également refusé d'aller au-delà des deux heures supplémentaires qui leur sont imposées. Avant, pour arranger le service, on

acceptait de faire plus d'heures. À partir de maintenant, nous refusons. Ce n'est pas de notre plein gré, mais on ne voit pas d'autres moyens de pression.

Gwenaëlle Hamel : Nous refusons aussi d'être professeur principal. Ce n'est pas une obligation dans notre service, on accepte de l'être ou pas. Plus de la moitié des enseignants ont refusé d'être professeur principal, ce qui veut dire personne pour accueillir les élèves le jour de la rentrée et personne pour leur suivi.

Ce que répond le Rectorat de Caen

Interrogé par nos soins, le service communication du Rectorat de Caen a répondu à nos sollicitations en apportant les arguments suivant :

« Le lycée Chartier n'est concerné par aucune suppression de poste à la rentrée prochaine et sa structure reste inchangée (7 divisions de secondes, 6 divisions de 1ère et 6 divisions de Terminales). Ainsi, la dotation initiale attribuée en janvier au lycée Chartier correspond aux besoins de sa structure. Toutefois et afin d'accompagner l'établissement dans le cadre de la préparation de rentrée, un abondement de 20 heures a été accordé à l'établissement, suite à la demande du proviseur, dans le cadre du dialogue de gestion mené avec lui, dès fin janvier 2022. Lors de l'audience, il a été souligné que la dotation comprenait un volet complémentaire destiné aux dédoublements, à l'accompagnement personnalisé, au financement des options, représentant 200 heures (soit plus de 25 % de la dotation). Le proviseur a confirmé que cela permettait effectivement la mise en place des dédoublements souhaités. Le proviseur a la compétence pour mesurer si la dotation horaire globale (DGH) lui permet d'organiser les enseignements et tous les dispositifs réglementaires. Ce dernier a confirmé en janvier cette possibilité. Les 15 heures demandées par les professeurs sont sans doute liées à des projets spécifiques. De plus, la DGH initiale comprend, par division, les horaires réglementaires ainsi que les marges d'autonomie pour le dédoublement, le co-enseignement, les options, etc. »

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre La Renaissance le Bessin dans l'espace [Mon Actu](#). En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.